

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 29-SCE-62

concernant la proposition d'un moratoire quant à l'évaluation périodique des programmes.

adoptée par la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa vingt-neuvième réunion le mercredi 17 août 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais* ;

ATTENDU le nombre de programmes à évaluer à ce jour selon le calendrier octal ;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de la vingt-huitième réunion extraordinaire de la Sous-commission des études tenue le 8 juin 2005 relatif à l'état de la situation de l'évaluation des programmes à l'UQO ;

ATTENDU les explications du doyen des études ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de M. Jacques-André Lequin
appuyée par M^{me} Madeleine Lussier

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à la Commission des études d'appliquer un moratoire d'un an quant à l'évaluation périodique des programmes.

DE RECOMMANDER à la Commission des études de mandater le doyen des études afin qu'il révise la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*, les processus et les outils d'évaluation des programmes de même que les guides utilisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***** DOCUMENT ORIGINAL SIGNÉ**

La secrétaire,

Évelyne Fortin